

# P. CLODIUS PULCHER

Georges LACOUR-GAYET

Dans les premiers jours de décembre 692 (62 avant Jésus-Christ), la nouvelle d'un scandale inouï se répandit à Rome. Il s'agissait d'une histoire d'adultère, qui empruntait aux noms des personnages en cause, aux circonstances de temps et de lieu un caractère exceptionnel de gravité. Les deux coupables appartenaient aux plus illustres familles du patriciat romain : Pompeia, petite-fille de Sylla et femme de César, P. Clodius Pulcher, de la grande famille des Claude ; ils avaient été surpris dans la maison même de César, où Clodius s'était introduit la nuit à la faveur d'un déguisement féminin, comme pour prendre part à une fête religieuse. Voici, en quelques mots, le récit de cette curieuse équipée ; elle aurait mérité d'être contée par la plume d'un Boccace ou d'un La Fontaine.

Un jeune patricien, P. Clodius, déjà connu à l'âge de trente ans par plusieurs aventures qui n'étaient pas à son honneur, avait conçu une violente passion pour Pompeia, femme du grand pontife Jules César, toute prête elle-même à le payer de retour ; mais la mère de César, Aurelia, faisait bonne garde auprès de la jeune femme : aussi les deux amants ne pouvaient se rencontrer ni dans la maison de César ni au dehors. Clodius, homme de ressources et d'audace, s'il en fut jamais, résolut d'attendre la fête de la Bonne Déesse pour se glisser, sous un costume de femme, dans l'appartement de Pompeia. Il faut savoir que la fête de cette vieille divinité tellurique était exclusivement réservée aux femmes ; les Vestales se réunissaient de nuit dans la maison du consul ou encore du grand pontife, après que la maîtresse de la maison avait fait sortir son mari et tous les hommes ; on avait même soin de voiler pour cette nuit les peintures qui représentaient des êtres mâles ; des audacieux qui avaient violé ces mystères avaient été, disait-on, frappés de cécité par la déesse irritée. C'est au milieu de ce sanctuaire féminin, où un rat mâle, dit Juvénal, n'oserait s'aventurer<sup>1</sup>, que notre amoureux prit le parti de s'introduire. On avait donc vu, la fameuse nuit du sacrifice à la Bonne Déesse, une joueuse de cithare entrer dans la maison du grand pontife : elle portait le costume des femmes de sa condition, la mitre, la tunique à manches couleur de safran, la bande d'étoffe de pourpre pour soutenir la gorge, les sandales ; à la main, une cithare<sup>2</sup>. La figure de Clodius se prêtait, paraît-il, à ce travestissement grotesque par son absence de barbe et par je ne sais quoi de féminin répandu sur ses traits<sup>3</sup>. Aussi personne ne prit garde à la musicienne ; rien n'était plus commun que d'admettre des chanteuses aux mystères de la Bonne Déesse, car ces fêtes féminines dégénéraient plus d'une fois en parties de plaisir, voire en orgies. Clodius errait dans les vastes corridors de la maison en attendant l'heure où Pompeia pourrait échapper au sacrifice. Le malheur voulut qu'il vint à rencontrer une suivante qui n'était pas dans la confidence. Celle-ci pense que la musicienne s'est égarée et l'invite à prendre part à la fête. La musicienne veut s'échapper sans répondre ; la suivante la

---

<sup>1</sup> Juvénal, *Satires*, VI, 339 sq.

<sup>2</sup> Cicéron, *in P. Clod. et C. Curion.*, 5, 1-3 ; *de harusp. resp.*, 21, 44.

<sup>3</sup> Voyez Lud. Schwab, *Quæstionum Catullianarum liber I* (Gissæ, 1862, in-12), P. 94.

poursuit, l'atteint par ses habits flottants, et, toute surprise de cette résistance, lui demande qui elle était, qui elle cherchait, où elle fuyait. La malheureuse fut bien obligée de donner une réponse : elle s'était perdue en cherchant une des femmes de Pompeia. Ô stupeur ! C'était une voix d'homme qui était sortie de ce corps de femme ! La suivante épouvantée lance dans toute la maison un cri de terreur : **Un homme ! Il y a un homme ici !** Ce fut comme un coup de foudre. Les mystères sont suspendus ; les portes fermées et gardées ; Aurelia, Julia sa fille, les autres matrones fouillent tous les recoins de la maison à la lueur des torches. A la fin on aperçoit la musicienne blottie dans la chambre d'une femme de Pompeia. On la fait venir à la lumière, on lui arrache son déguisement : qui reconnaît-on ? P. Clodius Pulcher, l'amant de Pompeia. Aurelia le fait jeter ignominieusement à la porte, lui et sa défroque de joueuse de cithare<sup>1</sup>.

C'est le héros de cette histoire scandaleuse que le grand pontife devait couvrir officiellement de sa protection, devant les tribunaux d'abord, quand il fut accusé de sacrilège, devant le collège pontifical ensuite, quand il voulut devenir plébéen. Comment César a-t-il pu pardonner une injure aussi grave et aussi manifeste ? Il avait deviné dans ce descendant des Appius Claudius l'homme qui pourrait un jour servir le mieux sa politique. Les actes, en effet, par lesquels Clodius s'était fait connaître jusqu'alors révélaient en lui un intrigant et un perturbateur d'une audace singulière.



P. Clodius Pulcher, dont le nom de famille a été défiguré par une bizarrerie de prononciation et d'écriture<sup>2</sup>, est né, selon toute probabilité, en l'an de Rome 661<sup>3</sup>. Il portait un des noms les plus connus du patriciat ; parmi ses ancêtres, il pouvait citer Ap. Claudius, le fameux décemvir, Ap. Claudius Cæcus, qui, malade, s'était fait transporter au sénat pour parler contre les propositions de paix de Pyrrhus, et une foule de personnages, hommes ou femmes, célèbres à divers titres. Orphelin d'assez bonne heure et abandonné à lui-même, il n'eut d'autres leçons que les exemples domestiques de ses frères et de ses sœurs ou que les révolutions de Rome ; il faut reconnaître que cette double influence n'était pas de nature à développer, même dans des âmes plus heureusement douées ; les qualités de l'honnête homme et du citoyen soumis aux lois.

P. Clodius était le cinquième enfant d'une famille qui comprenait trois garçons et trois filles. L'aîné des fils, Appius, a laissé un nom dans l'histoire de cette époque ; après avoir embrassé la haine de son frère contre Cicéron, il devint un ami du grand consulaire. Quant aux trois sœurs de Clodius, leurs aventures ont alimenté longtemps la chronique scandaleuse de Rome. Une surtout, Clodia *major*, s'est fait un nom hors de pair dans l'histoire galante du dernier siècle de la République. Catulle l'a chantée et l'a immortalisée sous le nom de Lesbie<sup>4</sup>. Cette

---

<sup>1</sup> Plutarque raconte en détail cette aventure : *Cicéron*, 28 ; *César*, 9-10.

<sup>2</sup> Ce serait une erreur de croire que Clodius s'appelait Claudius avant de devenir plébéen ; car la *transitio ad plebem* n'altérerait pas les noms des nouveaux plébéens. La forme Clodius vient d'une confusion fréquente à Rome entre la diphtongue **au** et la voyelle **o** ; Drumann, *Gesch. Roms*, II, p. 200, en donne plusieurs exemples. Pour notre tribun, il est à remarquer que, s'il s'est appelé Clodius comme ses sœurs Clodia, le nom de son frère aîné Appius a conservé la forme ordinaire du *gentilicium*, Claudius.

<sup>3</sup> Voyez la discussion de Schwab, *op. laud.*, p. 57 et suiv., et notre étude, *De P. Clodio Pulchro tribuno plebis* (Paris, 1888, in-8°), p. 3.

<sup>4</sup> L'identification de Lesbie avec Clodia major a été établie d'une manière incontestable par Schwab, *op. laud.*, § IV-V, *De amoribus Catulli*.

Lesbie adorée, qu'il a chérie par-dessus tout, plus que lui-même, plus que tous les siens<sup>1</sup>, dont il a chanté le passereau dans des vers ravissants, que d'injures sanglantes il lui a cependant décochées : Infâme coureuse, rebut de mauvais lieux, sale coquine ! Qu'elle vive, dit-il encore de Clodia en rompant avec elle, qu'elle vive et qu'elle se complaise au milieu de la foule de ses innombrables amants !<sup>2</sup> L'un des plus connus de ses amants est un élégant viveur ami de Cicéron, M. Cælius Rufus, qui termina quelques mois d'une liaison ouvertement affichée par une rupture éclatante ; Clodia prétendit que Cælius lui avait pris de l'argent et qu'il avait voulu l'empoisonner. Qu'on relise le plaidoyer de Cicéron pour Cælius, si l'on veut connaître les détails piquants du procès et avoir une idée de la liberté de langage du barreau romain ; les noms de Médée du Palatin, de Clytemnestre (on prétendait que Clodia s'était débarrassée par le poison de son mari, le consul Q. Cæcilius Metellus Celer) sont à peu près les seuls à répéter ici. Dans ses Lettres, Cicéron la désigne couramment, sans nom propre, par l'épithète que les poèmes homériques donnent à Junon : la femme aux grands yeux, *aux yeux de bœuf* ; car, à l'image de la reine de l'Olympe, elle était, paraît-il, l'épouse de son frère. On ajoutait que les deux autres sœurs de Clodius, Clodia *minor*, mariée à Lucullus, Clodia Tertia, mariée à Marcius Rex, avaient aussi joué le rôle de Junon. Faut-il croire à tant d'infamies et à d'autres encore dont Cicéron s'est fait l'écho complaisant ? Les haines que Clodius a soulevées contre lui ont pu les faire naître ; cependant, pour qui songe à la corruption profonde de cette société en décadence et au cynisme éhonté du personnage, toutes ces turpitudes sont admissibles.

L'éducation politique de Clodius n'avait pas été meilleure. Enfant, il avait assisté aux proscriptions, aux spoliations, aux massacres de la dictature de Sylla ; jeune homme, il avait vu le consul Lepidus lever une armée et entrer en lutte ouverte avec le sénat. Ces exemples parlaient assez haut : l'audace, la violence, le crime, voilà les moyens de gouvernement qu'on lui avait montrés. Il pensa que le mieux était de commencer tout de suite par où Sylla et Lepidus avaient fini.

Les débuts de sa carrière se firent en Asie dans l'armée de son beau-frère Lucullus, lors de la seconde guerre contre Mithridate. Légat de Lucullus, il ne profita de son rang et de sa parenté avec le général en chef que pour faire révolter l'armée. Les mutins, excités par lui, déclarent qu'ils n'iront pas plus loin (l'armée était alors à Nisibis, au cœur de la Mésopotamie) ; à la fin de la saison ils abandonnent leur général et leur camp. Lucullus, qui n'a plus avec lui qu'une poignée de soldats, doit battre en retraite ; il perd peu à peu toutes ses conquêtes d'Arménie et d'Asie Mineure ; huit années de campagnes horriblement pénibles et de succès chèrement achetés sont perdues en quelques jours<sup>3</sup>. Cette trahison, que rien ne justifie, que les dangers de l'armée romaine, les fonctions de Clodius et sa parenté avec Lucullus rendent encore, s'il est possible, plus odieuse, peut donner une idée de cet agitateur sans pareil et de ses manœuvres habituelles. Tel il a été à Nisibis à vingt-six ans, tel nous le retrouverons dans toutes les circonstances de sa vie politique : sa seule passion a été l'anarchie.

Après ce bel exploit, Clodius s'était prudemment retiré auprès de son autre beau-frère Q. Marcius Rex, alors proconsul de Cilicie ; il en avait obtenu le commandement d'une petite flottille pour faire la chasse aux pirates. L'expédition

---

<sup>1</sup> Catulle, *carmen* 58.

<sup>2</sup> Catulle, *carmen* 42 ; *carmen* 11.

<sup>3</sup> Sur cette sédition, voyez Plutarque, *Lucullus*, 34-35 ; Dion Cassius, XXXV, 14-16 ; cf. Salluste, *Histor. fragm.*, éd. Kritz (Lipsiæ, 1853), p. 383 ; n. 51.

fut peu heureuse : Clodius se fit battre et prendre. Il ne put recouvrer la liberté qu'à l'époque de la grande expédition de Pompée. Il passe alors en Syrie, à Antioche, encore indépendante et en ce moment en guerre avec les Arabes. On l'accueille très volontiers ; mais quelle n'est pas l'indignation des habitants, quand ils apprennent que leur hôte a voulu provoquer une sédition dans leur armée ! Ils parlent de mettre à mort le traître ; Clodius leur échappe et va rejoindre Pompée qui avait succédé à Lucullus en Asie<sup>1</sup>. Bientôt après, ayant assez des aventures militaires, il revient à Rome. A vingt-huit ans, il avait acquis cette réputation originale d'avoir mis le désordre dans toutes les affaires où il avait été mêlé.

De retour à Rome, Clodius accepte la mission de se porter accusateur du préteur Catilina au nom de la province d'Afrique, pour une affaire de concussion. Ces procès fournissaient souvent à de jeunes orateurs l'occasion de se produire ; les Romains aimaient, dit Plutarque, à retrouver dans l'hostilité des jeunes gens pour les coupables quelque chose de l'ardeur des chiens de chasse en face du gibier<sup>2</sup>. Clodius se fit donc l'accusateur de Catilina. Singulier procès, dira-t-on ; mais n'est-il pas plus singulier encore de voir que Cicéron eut un moment l'idée de défendre l'accusé, comme il en fait l'aveu à Atticus<sup>3</sup>, que l'un des consuls en exercice le défendit et le fit acquitter ? **Autant valait juger**, dit Cicéron, **qu'il ne fait pas jour en plein midi**<sup>4</sup>. L'argent de Catilina avait fait merveille ; l'accusateur et les juges avaient été grassement payés<sup>5</sup>. L'entente frauduleuse de l'avocat des Africains avec la partie adverse avait abouti à un acquittement scandaleux.

Cette conduite semblait désigner Clodius et Catilina comme un de ses futurs complices ; cependant l'homme qui avait semé la révolte à Nisibis et à Antioche, prévariqué à Rome, assista à la terrible conjuration de l'année 63 sans y prendre part. Il venait alors de rentrer à Rome pour la seconde fois ; car, au lendemain du procès des Africains, il s'était fait inscrire dans la maison militaire du propréteur L. Licinius Murena, beau-père de sa femme, et il l'avait accompagné dans son gouvernement de la Gaule transalpine ; Cicéron n'a pas manqué de dire, sans en donner les preuves, qu'il avait commis dans cette province mainte infamie, faux, vols, assassinats, etc.<sup>6</sup> Clodius offrit donc cet exemple unique de sagesse dans sa vie d'anarchiste, d'avoir été témoin d'une épouvantable tentative de révolution sociale et de ne s'y être pas mêlé. Il semble pourtant que cette abstention lui ait beaucoup coûté : il avait failli suivre Catilina dans son camp de Fæsules, il s'était même mis en route pour le rejoindre. Ce ne fut qu'un moment de défaillance, il revint vite à Rome<sup>7</sup>. Plutarque prétend même qu'il servit d'agent à Cicéron et qu'il alla jusqu'à veiller sur sa personne<sup>8</sup>. Plutarque a-t-il été exactement renseigné dans la circonstance ? C'est peu probable. L'attitude de Clodius au cours de cette année 63 n'en est pas moins bien extraordinaire. Peut-être y a-t-il une explication plausible à en donner. Lorsque Catilina projetait avec ses complices l'assassinat de Cicéron, l'incendie de Rome, la révolte de l'Italie, il jouait, si l'on peut dire, sa partie suprême. Écarté à plusieurs reprises du consulat, mis dans l'impossibilité de l'obtenir par les voies

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, XXXV, 17 ; XXXVIII, 15.

<sup>2</sup> Plutarque, *Lucullus*, 1, 3 ; cf. Cicéron, *pro M. Caelio*, 30, 73.

<sup>3</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 2, 1 : ... *Catilinam... defendere cogitamus...*, etc. Voyez la discussion d'Asconius sur ce procès, *in orat. in toga cand.*, p. 85-87.

<sup>4</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 1, 1.

<sup>5</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 2, 1 ; *de harusp. resp.*, 20, 42 ; Asconius, *in orat. in toga cand.*, p. 87.

<sup>6</sup> Cicéron, *de harusp. resp.*, 20, 42.

<sup>7</sup> Cicéron, *pro T. Milone*, 21, 55 ; Asconius, *in Milonian.*, p. 50.

<sup>8</sup> Plutarque, *Cicéron*, 29, 1.

légales, il ne lui restait plus qu'à recourir à la force en appelant à lui tous les émeutiers et les misérables de la capitale. L'enjeu était séduisant, mais la partie était bien chanceuse. Clodius a trente ans à peine ; un an encore, et il aura l'âge légal de la questure ; il pourra débiter dans la carrière régulière des honneurs. Avec l'audace et le cynisme dont il a déjà fait preuve, tout lui permet d'espérer une fortune exceptionnelle, rien qu'à se servir des magistratures publiques, questure, édilité, préture, consulat. Il jugea donc plus sage de laisser Catilina courir à ses aventures périlleuses et de se réserver lui-même pour sa carrière politique qui allait commencer.

## — II —

Clodius avait obtenu la questure pour l'année 61. Il portait le titre de questeur désigné<sup>1</sup>, avant de remplir effectivement ses fonctions, quand il fut le héros de la scandaleuse aventure qu'on a racontée. La maison du grand pontife avait été souillée par un adultère et un sacrilège ; César s'était empressé de divorcer avec Pompeia<sup>2</sup>. Si cette vengeance suffisait à César, qui avait dès lors des desseins arrêtés sur Clodius, la morale publique réclamait un châtement exemplaire pour l'homme qui s'était fait connaître jusque-là par la défection des légions d'Asie, par ses incestes avec ses sœurs, par la profanation des mystères de la Bonne Déesse. Aussi, dès le mois de janvier, les deux consuls, M. Pupius Piso, M. Valerius Messala, firent une proposition de loi pour traduire Clodius devant un tribunal extraordinaire : les juges ne seraient pas tirés au sort par le préteur suivant l'usage (le sort offrait trop peu de garanties aux auteurs de la proposition), ils seraient désignés par le choix même du préteur. En attendant le jour où cette proposition serait soumise aux comices, Clodius préparait le terrain pour la faire échouer. Son aventure l'avait rendu très populaire dans les bas-fonds de la capitale ; on avait senti beaucoup de sympathie pour ce coureur d'aventures galantes, qui avait fait rire moins aux dépens de lui-même qu'aux dépens de l'orgueilleuse famille des Jules et de mystères surannés : la populace aimait Clodius pour les raisons mêmes qui le rendaient odieux à quelques aristocrates. Il a encore pour lui l'appui d'un tribun, Q. Fufius Calenus, qui, fidèle aux traditions du tribunat, n'a pas laissé échapper cette occasion de faire échec au sénat. Il est donc presque certain que la proposition sera rejetée. Le jour du vote, Clodius et ses amis ont pris toutes leurs mesures ; les *ponts*, où passent les citoyens pour porter leur vote, ont été gardés par des émeutiers à leurs gages, qui ne distribuent que des bulletins négatifs ; les amis de Clodius parcoururent en bandes le Forum pour enlever le vote. De leur côté, les partisans du sénat, Caton, Hortensius et autres, faisaient bonne garde ; quand ils virent la tournure que prenaient les comices, ils les forcèrent à se séparer et le vote ne put avoir lieu. Le sénat fut saisi de nouveau de l'affaire ; sans se laisser attendrir par les prières de Clodius, il décida presque à l'unanimité, 400 membres sur 415, que les consuls présenteraient de nouveau la proposition au peuple et qu'on ne prendrait aucune décision avant qu'elle eût été votée. La situation paraissait sans issue, quand Hortensius déterminait le sénat à revenir à la procédure ordinaire du tirage au sort. *A quoi bon, disait-il, l'innovation demandée par les consuls ? Où peut-on trouver des juges qui ne le condamnent pas ? Mais, pour tuer un adversaire aussi méprisable, une épée de plomb serait assez bonne.* Que le sénat

---

<sup>1</sup> Asconius, *in Milon.*, p. 52.

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 13, 3 ; Plutarque, *Cicéron*, 28 ; *César*, 10, 4, etc.

ait eu peur ou qu'il ait partagé l'illusion d'Hortensius, il laissa passer la proposition de Fufius. Pouvait-on sérieusement imaginer qu'un accusé qui avait contre lui tout le sénat et dont les crimes étaient manifestes ne serait pas frappé d'une condamnation ignominieuse<sup>1</sup> ?

Le jour de l'audience, le jury fut constitué au milieu de scènes de désordre, l'accusateur L. Lentulus et l'accusé ayant profité de leur droit de récusation, l'un à l'égard des fripons avérés, l'autre à l'égard des plus honnêtes gens. **Jamais tripot**, dit Cicéron, **ne réunit pareil monde : des sénateurs infimes, des chevaliers en guenilles, des tribuns qui n'étaient pas aussi dorés qu'argentés, comme on les appelle, *tribuni non tam ærati quant, ut appellantur, ærarii*. Il y avait bien aussi quelques braves gens...**<sup>2</sup> Quand on parlait à Philippe de Macédoine d'une forteresse inexpugnable, il demandait s'il y avait moyen d'y faire pénétrer un mulet chargé d'or ; si oui, elle était bientôt prise. C'était aussi, paraît-il, le sentiment de Clodius. Aidé de Crassus, qui lui permit de puiser dans sa fortune colossale, il se mit à prodiguer à ses juges les sesterces à pleines mains ; il fit plus encore en leur assurant quelques débauches de choix<sup>3</sup>. **L'entremetteur du tribunal**, suivant le mot énergique de Sénèque<sup>4</sup>, pouvait à présent assister bien tranquille à son procès comme à une partie de plaisir.

Sur le point fondamental de l'accusation, c'est-à-dire sur la violation des mystères, Clodius avait un système de défense bien simple : le même jour, à la même heure, il était à Interamna, soit à 90 milles de Rome, environ 34 lieues. En effet, des témoins qui habitaient Interamna vinrent déposer qu'il avait passé dans cette ville la nuit où l'on prétendait l'avoir surpris dans la maison de Pompeia<sup>5</sup>. De son côté, César témoigna qu'il ne savait rien de ce qu'on reprochait à l'accusé et qu'il n'avait jamais tenu sa femme pour adultère. **Mais pourquoi donc, s'écria Lentulus irrité de tant d'impudence, l'as-tu congédiée sur l'heure ? — Pourquoi ? Parce que la réputation de la femme de César ne doit pas être effleurée par le plus léger soupçon**<sup>6</sup>. A ces témoignages de complaisance, Aurelia, Julia et les femmes qui avaient pris part au sacrifice opposèrent des dépositions précises, accablantes, irréfutables<sup>7</sup>. On attendait avec impatience le tour de Cicéron ; le bruit avait couru que son témoignage serait décisif ; mais on se demandait s'il n'allait pas, lui aussi, **carguer les voiles**<sup>8</sup>. On ignorait qu'il devait être l'instrument d'une vengeance conjugale. Terentia, sa femme, avait conçu une haine violente contre la fameuse Clodia qui avait eu un moment l'idée de faire rompre à Cicéron son mariage pour se marier à lui<sup>9</sup> ; l'occasion était bonne pour perdre tous ces Clodius, il suffisait d'avoir le courage de dire la vérité. Cicéron vint donc déposer **ce qui était si bien connu et si bien établi qu'il était impossible de n'en pas parler**<sup>10</sup>, à savoir que Clodius était venu le voir chez lui et l'avait entretenu de diverses choses au jour et à l'heure où il prétendait s'être trouvé à Interamna<sup>11</sup>. Jusqu'alors les débats avaient été conduits avec la plus grande sévérité ; mais les paroles de Cicéron sont le signal d'un épouvantable

---

<sup>1</sup> Sur cette mise en accusation, voyez Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 13, 3 ; 14 ; 16 (passim).

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 3.

<sup>3</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 5 ; Valère Maxime, IX, 1, 7.

<sup>4</sup> Sénèque, *Ep. ad Lucilium*, 97.

<sup>5</sup> Cicéron, *de domo*, 30, 80 ; *pro Milone*, 17, 46 ; Asconius, *in Milonian.*, p. 49.

<sup>6</sup> Plutarque, *Cicéron*, 29 ; *César*, 10, 11 ; Dion Cassius, XXXVII, 45.

<sup>7</sup> Scholiasta Bobiensis, p. 338.

<sup>8</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 2.

<sup>9</sup> Plutarque, *Cicéron*, 29, 1. Cf. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 10 : *Narra patrono tuo, qui Arpinatis aquas concupivit*.

<sup>10</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 2.

<sup>11</sup> Valère Maxime, VIII, 5, 5 ; Scholiasta Bobiensis, p. 330.

tumulte : les patrons de Clodius font retentir le Forum de leurs menaces contre un témoin impudent ; les juges, debout sur leurs sièges, présentent la gorge à Clodius pour montrer qu'ils sont prêts à défendre Cicéron au péril de leur vie. Devant cette explosion de menaces, le jury demande au sénat une escorte militaire ; le sénat acquiesce aussitôt à cette demande en félicitant les juges de leur énergie. Enfin le jour du vote arrive. Sur cinquante-six votants, il s'en trouve vingt-cinq pour déclarer Clodius coupable, et trente et un, **plus sensibles à la faim qu'à l'infamie**, pour l'acquitter. Clodius était acquitté à six voix de majorité<sup>1</sup>.

Telle est cette cause célèbre, dont le dénouement scandaleux fit époque au milieu des scandales judiciaires qui se reproduisaient si souvent à Rome. Les accusateurs de Clodius se consolèrent de leur défaite par des bons mots. **Pourquoi donc demandiez-vous des gardes ?** disait Lentulus à l'un des juges. **Aviez-vous peur qu'on ne vous volât votre argent ?**<sup>2</sup> Cicéron disait encore plaisamment : **Les juges ont voulu dire que là où cet individu s'était trouvé il ne leur avait pas paru qu'il fût venu un homme**<sup>3</sup>. Les railleries n'empêchaient pas cette honteuse comédie d'être du plus détestable effet et pour la morale publique et pour les intérêts de l'État. Comment ! Voilà un accusé qui, non content d'avoir joint le sacrilège à l'adultère, trafique encore ouvertement avec ses juges et se fait le pourvoyeur de leurs débauches ; voilà le grand pontife, le gardien et le vengeur de la religion, qui ment effrontément devant les lois ; voilà un jury qui a pu descendre à ce point de honte de nier l'évidence la plus manifeste ! Sénèque aura bien raison de dire : **L'accusation était bien moins criminelle que l'acquiescement. Les débats ont donné lieu à plus d'infamies que l'affaire elle-même**<sup>4</sup>. Cicéron s'est surtout préoccupé des conséquences politiques du procès, et il les a prévues avec la plus grande netteté. Il sentit tout de suite et avec raison qu'un résultat inévitable était la scission du parti conservateur. L'union de tous les gens de bien, *optimates* (le parti conservateur de Rome se qualifiait de parti des honnêtes gens), avait été une des chimères les plus chères à son ambition généreuse dans son consulat de 63. Il avait mis toute son énergie à réunir dans une alliance commune sénateurs, chevaliers et tous ceux, quels qu'ils fussent, qui voulaient le maintien de la République. A présent, cet édifice fragile et construit à grand'peine venait à craquer de tous les côtés. **Cette heureuse situation de la République**, écrit-il à Atticus, **... qui paraissait si solidement établie sur la bonne intelligence des gens de bien et sur l'autorité de mon consulat, sache qu'elle s'effondre, si quelque dieu ne vient à notre secours**<sup>5</sup>. N'avait-on pas vu des membres du parti conservateur se déclarer ouvertement pour Clodius, Pison le consul, Curion, Crassus, César ? L'alliance tacite qui s'était conclue entre ces hommes et l'accusé était grosse de menaces pour l'avenir. Si César avait épargné Clodius, que son devoir et son droit auraient été de perdre, c'est qu'il songeait à lui réclamer tôt ou tard pour prix de cette générosité son concours politique, et l'on se demandait avec inquiétude de quoi ne serait pas capable l'audace de Clodius mise au service des desseins de César. Cicéron écrivait avant le procès

---

<sup>1</sup> Cicéron, *in P. Clodium et C. Curionem*, 7, 1 ; *Ep. ad Atticum*, I, 16, 5.

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 5 ; Plutarque, *Cicéron*, 29, 3 ; cf. Schol. Bob., p. 338.

<sup>3</sup> Cicéron, *in P. Clodium et C. Curionem*, 1, 5.

<sup>4</sup> Sénèque, *Ep. ad Lucilium*, 97.

<sup>5</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 6.

J'ai peur que cette affaire, négligée par les gens de bien, soutenue par les méchants, n'attire à la République bien des malheurs<sup>1</sup>. Il n'a pas été souvent aussi bon prophète.

Clodius était sorti du procès avec une haine farouche contre le parti qui le lui avait intenté et surtout contre Cicéron qui avait fait une déposition accablante. Cicéron fut à partir de cette heure comme une victime réservée à sa fureur et à ses coups. Quelques jours après l'acquittement, aux ides de mai, ils eurent en plein sénat une violente altercation. La voici telle que Cicéron la rapporte<sup>2</sup> ; elle est à citer comme exemple des mœurs parlementaires du temps. Le beau mignon se lève et me reproche d'avoir été à Baies. — C'est faux ! Et quand ce serait ? Ne dirait-on pas que j'ai pénétré dans un sanctuaire ? — Voyez-vous, reprit-il, cet homme d'Arpinum à des eaux thermales ! — Va donc en parler à ta grande protectrice ; elle aurait bien voulu goûter aux eaux d'Arpinum (allusion à Clodia qui avait voulu épouser Cicéron). Et à propos, que dis-tu des eaux de la mer (allusion à certaines aventures de Clodius chez les pirates de Cilicie) ? — Jusques à quand le laisserons-nous trancher ici du roi ? — Comment ? Tu parles de Roi ! Mais Roi n'a pas fait la moindre mention de toi ; — il avait déjà dévoré en espérance la succession de Roi (Q. Martius Rex, son beau-frère). — Tu as acheté une maison. — Acheté ? Veux-tu parler des juges ? — Oh ! tu as eu beau prêter serment, ils ne t'ont pas cru. — Au contraire, il y en a vingt-cinq qui ont cru à ma parole, et trente et un qui n'ont pas cru à la tienne, car ils se sont fait payer d'avance. Accablé de huées à ces mots, il se tut et se rassit.

Que fera Clodius ? S'il reste patricien et qu'il suive la carrière régulière des honneurs, il lui faudra attendre jusqu'à quarante-trois ans, c'est-à-dire dix ans encore, pour arriver au consulat, la première magistrature de la République. Mais s'il devenait plébéien, il se ferait élire sur-le-champ tribun de la plèbe ; et, comme le tribun a des privilèges spéciaux, son inviolabilité, son droit d'opposition invincible, qui en font un être à part dans la constitution, Clodius mettrait au service de ses haines contre les personnes et contre les choses la puissance irrésistible de cette magistrature révolutionnaire. Son parti fut bientôt pris. Changer de condition sociale, cesser d'être patricien pour devenir plébéien, tel est le plan dont il poursuivit l'exécution, dès qu'il eut rempli en Sicile<sup>3</sup> ses fonctions de questeur.

Pour passer du patriciat à la plèbe, il y avait une procédure régulière qui consistait à se faire adopter par un plébéien à la suite d'une enquête faite par les pontifes et avec la ratification de l'assemblée des curies. Clodius ne pouvait songer sérieusement à suivre cette voie. Il était peu probable que le collègue pontifical, chargé de l'enquête préalable, voulût approuver et présenter aux curies un projet d'adoption qui n'avait pas de motif sérieux. César, seul, aurait pu, en sa qualité de grand pontife, forcer la main à ses collègues pour servir sa propre ambition et la haine de Clodius ; mais il était alors en Espagne. Clodius attendrait-il son retour ? C'était perdre le bénéfice de son audace, c'était donner à ses ennemis le temps de se reconnaître ; puis qui lui garantissait que le grand pontife voudrait prendre le patronage de cette singulière adoption ? Il fallait donc se hâter et recourir à d'autres expédients.

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 13, 3.

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 10.

<sup>3</sup> Cicéron, *in P. Clodium et C. Curionem*, 3, 2-3 ; cf. Schol. Bob., p. 333.

Dès le mois de janvier 60, un tribun, C. Herennius, publie une proposition de loi pour faire régler par l'assemblée des centuries la question du passage à la plèbe du patricien Clodius ; l'un des consuls, Metellus, l'époux de Clodia, appuie ce projet ; mais, toutes les fois qu'il doit venir en délibération, les adversaires le font écarter par la voie de l'intercession<sup>1</sup>. Les tribuns amis de Clodius songent alors à un projet de loi plus révolutionnaire encore : les patriciens seront déclarés admissibles au tribunat<sup>2</sup>, magistrature, comme on le sait, exclusivement réservée à la plèbe ; ce moyen n'a pas plus de succès. A ce moment, Clodius jette le masque ; il déclare qu'il renonce de lui-même à sa qualité de patricien, qu'il se considère comme plébéien et qu'à ce titre il est candidat au tribunat pour l'année qui suit<sup>3</sup>. Tant d'audace, un tel mépris des lois finirent par irriter le sénat. Cicéron disait que Clodius, une fois plébéien, ne serait pas plus dangereux pour la République que ses pareils ne l'avaient été en restant patriciens, quand lui-même était consul<sup>4</sup> ; il ne s'associa pas moins au vote par lequel le sénat écarta la candidature<sup>5</sup>. Ainsi les trois tentatives de l'ancien questeur avaient avorté ; toutes ses machinations étaient demeurées impuissantes.

Sur ces entrefaites, au commencement de juin<sup>6</sup>, César revient d'Espagne et forme avec Pompée et Crassus le pacte du premier triumvirat. Le consulat de César en 59, l'ensemble des mesures démocratiques qu'il fit adopter dans cette magistrature furent le prix de cette association. A l'expiration de son consulat, il devait partir pour les Gaules. Que deviendraient pendant cette absence les lois de 59 ? Pompée et Crassus pourraient-ils, à eux seuls, tenir tête à l'opposition furieuse du sénat et du parti conservateur ? Une alliance précieuse pour César eût été celle d'un homme qui rappelât Catilina par son audace criminelle, par la violence de ses actes et de ses discours, par son ascendant sur la populace ; de plus, si cette alliance était le prix d'un grand service rendu par César à ce révolutionnaire, elle n'en deviendrait que plus étroite et plus sûre. César n'eut pas à chercher longtemps pour trouver quelqu'un qui répondit à ces conditions : Clodius satisfaisait à toutes. Ses premiers actes politiques, sa haine farouche contre les chefs du parti conservateur, accrue par les obstacles qui s'opposaient à son passage à la plèbe, répondaient de ses qualités révolutionnaires. César avait déjà eu son sort à sa merci lors du procès de la Bonne Déesse et il l'avait sauvé par sa déposition ; à présent il tient entre les mains son avenir politique, car Clodius, mis dans l'impossibilité de devenir plébéien par des moyens illégaux, n'a plus d'autre recours que la procédure régulière devant le collège pontifical. Ainsi un pacte véritable se forma entre ces deux hommes : César fit de Clodius un plébéien et Clodius devint l'agent de César.

Les détails sur le passage de Clodius du patriciat à la plèbe nous sont bien connus, grâce à Cicéron qui a pris plaisir à en énumérer toutes les irrégularités. Un jour du mois de mars, Cicéron laissa échapper, dans un plaidoyer pour son ancien collègue du consulat, C. Antonius, quelques paroles mordantes sur César qui était alors consul ; le même jour, trois heures seulement, paraît-il, après le discours de Cicéron, le collège des pontifes prononçait l'adoption de P. Clodius Pulcher<sup>7</sup>. Qu'était donc devenue l'enquête préalable exigée par le droit pontifical

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 18, 4-5 ; 19, 5.

<sup>2</sup> Dion Cassius, XXXVII, 51.

<sup>3</sup> Dion Cassius, XXXVII, 51.

<sup>4</sup> Dion Cassius, XXXVII, 51. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 1, 5.

<sup>5</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 1, 4-5 ; *de harusp. resp.*, 21, 45.

<sup>6</sup> D'après Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 1, 6.

<sup>7</sup> Cicéron, *de domo*, 16, 41.

? Ce n'est pas tout. Le consul Bibulus, l'adversaire de César, avait prononcé, au moment où l'adoption allait être proclamée devant le peuple, la formule sacramentelle, **qu'il observait le ciel**<sup>1</sup>, et ces mots empêchaient la validité des assemblées populaires. Ce n'est pas tout encore. Il aurait dû y avoir entre Clodius et son père adoptif, le plébéien Fonteius, les rapports d'âge réclamés par l'usage et par la raison ; bien loin de là : le fils adoptif avait trente-quatre ans, le père adoptif en avait dix-huit à vingt<sup>2</sup>. Clodius avait été proclamé fils d'un plébéien dont il pouvait presque être le père !

On devine le parti qu'un orateur comme Cicéron a pu tirer de cet ensemble d'irrégularités et de contradictions. Tout son plaidoyer *sur sa maison* (*de domo sua*) a pour but de démontrer la nullité de cette adoption ; car, à ses yeux, prouver la non validité de cet acte, c'est prouver la non validité de tous les actes de son ennemi. Si l'adoption de Clodius est nulle, sa qualité de plébéien est nulle ; si sa qualité de plébéien est nulle, tous ses actes comme tribun de la plèbe sont nuls aussi, de sorte que la consécration de la maison de Cicéron faite par Clodius lors de son tribunat (Clodius y avait fait bâtir un temple) est nulle comme tout le reste. Ces propositions paraissent s'enchaîner régulièrement ; si l'adoption de Clodius est frappée de nullité, comment ne le seraient pas aussi tous les actes dont cette adoption était la condition indispensable ? Cependant les déductions de Cicéron n'étaient pas admises par tout le monde à Rome ; il le reconnaît lui-même : **Je vois que de très illustres personnages, les premiers de la République, ont jugé, dans plus d'une occasion, que Clodius pouvait être légalement tribun de la plèbe**<sup>3</sup>. Caton était évidemment de ceux-là : ce serait, disait-il, une mesure illégale au premier chef que de vouloir faire annuler par le sénat les actes du tribunat de Clodius<sup>4</sup> ; cependant les sympathies de Caton étaient, à n'en pas douter, pour Cicéron et son parti politique. Les partisans de la légalité du tribunat de Clodius pouvaient fonder leur sentiment sur un principe de droit public que Varron a exprimé en ces mots : **Un magistrat, dont la nomination est vicieuse, n'en est pas moins magistrat**<sup>5</sup>. Que ce principe soit conforme au droit absolu, il est difficile de le prétendre ; mais on ne peut nier d'autre part qu'il satisfait directement aux intérêts généraux de l'ordre et de la stabilité sans lesquels toute vie publique est impossible. Il y avait des recours contre le magistrat qui était dans ce cas, ce n'est pas le lieu de les étudier ici ; retenons seulement ce principe constitutionnel : une élection peut être déclarée vicieuse, les actes du fonctionnaire n'en sont pas moins valables. Le raisonnement de Cicéron pouvait donc être attaqué. L'adoption de Clodius est entachée d'irrégularités, soit ; du moment que Clodius a été proclamé plébéien par le collège des pontifes, il est difficile de lui contester cette qualité, et Clodius plébéien a été légalement tribun de la plèbe.

Quant aux irrégularités mêmes de cette adoption, elles sautent aux yeux ; la plus scandaleuse, et pour nous la plus plaisante, est le rapport absurde entre l'âge du père et du fils adoptifs. Une théorie très ingénieuse fait rentrer l'adoption de Clodius dans la catégorie des actes que les juristes appellent *apparents*, c'est-à-dire qui ne sont pas en harmonie avec l'intention véritable des parties<sup>6</sup>. Dans le cas de Clodius il ne s'agissait pas, et tout le collège pontifical le

---

<sup>1</sup> Cicéron, *de domo*, 15, 39-40.

<sup>2</sup> Cicéron, *de domo*, 13, 34.

<sup>3</sup> Cicéron, *de domo*, 16, 42.

<sup>4</sup> Plutarque, *Cicéron*, 34.

<sup>5</sup> Varron, *de lingua Latina*, VI, 30 : *Magistratus vitio creatus, nihilo secius magistratus*.

<sup>6</sup> Voyez Von Jhering, *L'Esprit du droit romain*, trad. franç., 1877-78, t. IV, p. 287-289, 232 et passim.

savait, d'une adoption au sens juridique du mot, dont le but et l'effet auraient été de donner un fils à Fonteius ; il s'agissait simplement de fournir à Clodius les moyens de passer à la plèbe ; aussi le collège des pontifes n'a-t-il pas reculé devant un mensonge juridique<sup>1</sup>, qui ne changeait rien d'ailleurs à la théorie et à la pratique de la véritable adoption. Cette conception de l'acte apparent, appliquée à l'adoption de Clodius, peut renfermer une part de vérité ; car, s'il n'est pas permis de nier la complicité de César dans cette affaire, comment admettre la complicité volontaire des quatorze autres membres du collège pontifical ? Cependant je doute fort que l'immense majorité des Romains ait pensé autrement que Cicéron sur cette prétendue adoption. L'acquiescement de Clodius avait déjà été une insulte à la conscience publique ; son adoption en était une autre encore, et d'autant plus éclatante, malgré tous les sophismes juridiques, qu'elle n'avait été possible que par la volonté de César, grand pontife et consul.

### — III —

On savait dès le mois d'avril que Clodius était candidat au tribunat pour 58 ; mais des bruits étranges circulaient sur cette candidature : Clodius est le plus grand ennemi de César, il demande le tribunat pour faire casser tous les actes de son consulat ; quant à César, il déclare qu'il n'est pour rien dans l'adoption de Clodius<sup>2</sup>. Des difficultés s'élevaient entre les deux alliés de la veille. Quand César avait fait passer sa loi agraire sur la Campanie, il n'avait pas réservé à Clodius une place parmi les vingt commissaires chargés du partage des terres. On traite bien cavalièrement notre Publius, écrivait Cicéron ; lui qui a été jadis le seul homme dans la maison de César, voilà qu'il ne peut être l'un des vingt que César désigne !<sup>3</sup> César lui réservait la mission d'aller porter à Tigrane, roi d'Arménie, la nouvelle de la ratification du traité signé avec Pompée ; mais Clodius n'entend pas s'exiler au fond de l'Asie Mineure pour une ambassade où il n'y a rien à gagner. Il déclare hardiment qu'il restera à Rome, qu'il se fera nommer tribun, qu'il attaquera les actes de César. Cicéron est tout joyeux à cette nouvelle ; il écrit à Atticus, alors en relations avec Clodius : Enflamme-le, je t'en aimerai de toutes mes forces. Il ne nous reste qu'un espoir de salut, c'est la discorde entre ces gens-là<sup>4</sup>. Tout le confirmait dans ses espérances : César lui offrait de le prendre comme légat en Gaule ou de lui faire obtenir une légation sans mission spéciale ; Pompée lui écrivait qu'il n'avait rien à craindre de Clodius, que Clodius ne pourrait rien à lui tout seul<sup>5</sup>. Aussi pensa-t-il qu'il pouvait refuser les propositions de César<sup>6</sup> et ne pas s'éloigner de Rome. Ce refus irrite le consul qui se décide à l'abandonner à ses illusions. De son côté, Clodius, réduit à lui-même, ne sait que devenir ; il menace César, il menace Cicéron<sup>7</sup> ; mais il voit bien vite que le concours de César est la condition indispensable de sa fortune politique. C'est ainsi qu'un rapprochement se fait entre ces deux hommes qui ne peuvent se passer l'un de l'autre. César assure donc l'élection de Clodius, elle ne paraît pas avoir souffert de difficultés. Le 10 décembre 59, P. Clodius Pulcher

---

<sup>1</sup> Von Jhering, *eod. loco*, p. 272.

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 12, 2.

<sup>3</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 7, 3.

<sup>4</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 7, 3.

<sup>5</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 18, 3 ; 19, 5 ; 22, 2 ; 24, 5.

<sup>6</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 19, 4-5 ; IX, 2 a, 1 ; *de prov. consul.*, 17, 41.

<sup>7</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 22, 1.

inaugure ses fonctions de tribun de la plèbe : il a enfin entre les mains l'instrument de vengeance et d'anarchie qu'il convoite depuis deux ans.

Les triumvirs ont donné carte blanche à Clodius. Celui-ci veut avant tout tirer une éclatante vengeance de son ennemi personnel, Cicéron. Or, sa haine pour Cicéron sert très bien les ambitions secrètes de César : Cicéron est le chef autorisé du parti conservateur ; le souvenir de ses services, son éloquence peuvent le rendre redoutable. Cicéron ira en exil. On se débarrassera aussi de Caton ; il n'a pas la même influence, mais les hommes à principes peuvent gêner les ambitieux qui rêvent de monter à l'assaut de la République. Il y a bien encore le consul Bibulus, collègue et adversaire déclaré de César ; mais celui-ci n'est guère à craindre, il suffira de lui fermer la bouche un bonne fois. En effet, Bibulus ayant voulu, à l'expiration de son consulat, ajouter quelques mots au serment d'usage, Clodius lui fit défense de parler, et force fut à Bibulus de se soumettre au veto du tribun<sup>1</sup>.

Pour frapper les deux illustres victimes, abandonnées par les triumvirs à ses coups, Clodius s'y prit très habilement, avec un esprit politique qu'on ne trouve pas souvent chez les démagogues. Au lieu de les attaquer directement, il feignit de les ignorer ; il se contenta de déposer en décembre, quand César était encore consul, quatre projets de loi qui devaient faire de leur auteur le novateur le plus hardi et le plus populaire de la République. Quand ces lois auront été votées, Clodius, fort de sa popularité, se tournera brusquement vers les ennemis de César et les siens qui n'auront pu prévenir ses coups.

Voulait-on conquérir la faveur de la populace du Forum, [cette sangsue du trésor, toujours demandant et toujours affamée ?](#)<sup>2</sup> On déposait un projet de loi agraire. Cependant Clodius n'en fit rien. Il savait qu'il y avait une mesure encore plus populaire. Le véritable ami du peuple n'était pas celui qui l'exilait loin de Rome sur quelques misérables arpents de terre ; c'était celui qui le gardait dans la capitale, qui le laissait prendre part au trafic des élections, aux fêtes publiques, et qui entretenait son oisiveté par des distributions de blé faites au nom de l'État. Clodius déposa donc une loi sur les distributions de blé. En 123, C. Gracchus avait fait voter la première loi [frumentaire](#) ; elle assurait à tout citoyen domicilié à Rome cinq boisseaux de blé (43 litres) par mois, à raison de 6 as 1/3 ou 0 fr. 24 le boisseau ; après lui, on avait encore abaissé ce chiffre dérisoire ; mais pour la première fois le projet de Clodius établissait la gratuité complète du blé distribué mensuellement<sup>3</sup>. Quels cris de joie durent saluer l'affichage de cette proposition ! Le blé pour rien ! Jamais démagogue n'avait donné au peuple une plus grande preuve de son amour. La preuve ne coûtait rien à Clodius ; en revanche, elle coûtait fort cher à l'État, qui allait voir la cinquième partie de ses recettes absorbée par les frais énormes de ces distributions<sup>4</sup> ; mais quel est le chef politique à qui son parti ait fait un crime d'être généreux aux dépens des deniers publics ?

Ce premier projet fondait sur des bases inébranlables la popularité du nouveau tribun ; celui qui le suivit la porta jusqu'aux nues. Six ans auparavant, le sénat avait ordonné la dissolution de toutes les associations, de tous les [collèges](#), comme on disait à Rome, à l'exception de quelques corps de métier<sup>5</sup>. Le projet

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, XXXVIII, 12.

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 11.

<sup>3</sup> Asconius, *in Pisonian.*, p. 9 ; Scholiasta Bobiensis, p. 301 ; Dion Cassius, XXXVIII, 13.

<sup>4</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 25, 55 ; Schol. Bob., p. 301.

<sup>5</sup> Asconius, *in Pisonian.*, p. 7 ; *in Cornelian.*, p. 75.

de Clodius rendait l'existence légale à toutes les sociétés, en particulier **aux collèges des carrefours**, où les esclaves pouvaient se faire inscrire<sup>1</sup>. Avec cette loi l'émeute sera légalement organisée ; Clodius trouvera dans les collèges des bandes disciplinées, prêtes à toutes les violences.

Un autre tribun se serait contenté de ces deux propositions leur auteur était assuré de voir toute la populace se lever au premier appel. Cependant Clodius pensa qu'il serait plus habile de désorganiser à l'avance les forces des cicéroniens, en déposant deux projets de lois qui auraient deux avantages immenses : recruter à sa propre cause des partisans jusque parmi les chevaliers et les sénateurs, saper à leur base les principes fondamentaux du droit public. Tel fut l'objet de deux nouvelles propositions ; l'une visait le dépôt même des projets de loi, l'autre les attributions des censeurs. La première faisait défense à tout magistrat **d'observer le ciel** aux jours où il était légal de convoquer le peuple ; elle autorisait en outre le dépôt des projets de loi à tous les jours, quels qu'ils fussent, que le calendrier romain qualifiait de **fastes**<sup>2</sup>. La seconde interdisait aux censeurs de faire aucune radiation dans les listes du sénat, si les intéressés n'avaient été auparavant accusés et condamnés par les deux censeurs<sup>3</sup>.

En défendant **d'observer le ciel**, le projet de Clodius visait la célèbre loi **Ælia et Fufia** ; Cicéron a raison de l'appeler **le rempart et le soutien de la paix publique**<sup>4</sup>, car elle frappait de nullité tout comice, du moment qu'un magistrat avait déclaré **qu'il observait le ciel**. L'arme avait été longtemps excellente contre les ambitieux et les révolutionnaires ; mais les conservateurs eux-mêmes avaient fini par l'émousser à force de s'en servir, Bibulus venait de l'employer contre César presque chaque jour de cette année. Clodius la brisait tout à fait : on ne pourra plus empêcher les volontés populaires par l'observation des signes célestes. Le projet de loi sur la censure n'avait pas un caractère moins subversif ; cependant plus d'un sénateur dut se féliciter d'une mesure qui enlevait aux censeurs une partie de leur pouvoir discrétionnaire et sans appel.

Cicéron vit aussitôt que tout s'écroulait autour de lui : le sénat sans défense, lui-même à la merci de Clodius, tel serait l'effet de ces propositions désastreuses. Il ne lui restait qu'une ressource, les faire frapper d'opposition par le veto d'un tribun. Clodius prévint cette attaque par une véritable scène de comédie : il n'a pas de plus grand désir que de renouer de bonnes relations avec Cicéron ; il n'a pas l'ombre de haine contre lui ; Terentia, sa femme, est seule coupable de ce malentendu ; que Ninnius (le tribun gagné à Cicéron) laisse passer les propositions de loi, et Cicéron n'aura rien à craindre. Cicéron, le croirait-on ? fut pris à ce piège, il pria Ninnius de ne rien faire<sup>5</sup>. Alors les quatre projets de Clodius furent votés sans difficulté et reçurent force de loi le 4 janvier 58<sup>6</sup>.

Clodius prit une dernière précaution : il acheta la complicité des consuls Gabinius et Pison, d'ailleurs gagnés à l'avance, par une loi sur l'attribution des provinces consulaires, qui était une nouvelle violation d'un principe de la constitution. Une loi célèbre de C. Gracchus avait décidé que le partage des provinces serait fait par le sénat avant l'élection des consuls à qui elles seraient attribuées ; la loi Clodia distribuait des provinces aux deux consuls en exercice, en attribuant à

---

<sup>1</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 25, 55 ; *in Pisonem*, 4, 9 ; Asconius, p. 8-9 ; Dion Cassius, XXXVIII, 13.

<sup>2</sup> Cicéron, *de prov. cons.*, 19, 46 ; *pro P. Sestio*, 15, 33 ; Asconius, *in Pisopian.*, p. 9 ; Dion Cassius, XXXVIII, 13. Cf. Lange, *Hist. intér. de Rome* (trad. franç.), II, p. 328.

<sup>3</sup> Asconius, *in Pisonian.*, p. 5 ; Schol. Bob., p. 300.

<sup>4</sup> Cicéron, *in Pisonem*, 4, 9.

<sup>5</sup> Dion Cassius, XXXVIII, 14 ; cf. Plutarque, *Cicéron*, 30, 3.

<sup>6</sup> Cicéron, *in Pisonem*, 4, 9.

Pison la Macédoine et l'Achaïe, à Gabinius la Syrie, avec le droit d'y emmener l'effectif militaire qu'ils voudraient<sup>1</sup>. Maintenant Clodius pouvait courir droit à ses ennemis.

Au mois de février, Rome vit paraître une nouvelle proposition de loi de ce tribun infatigable : **Quiconque aura fait mettre à mort sans jugement un citoyen romain sera frappé de l'interdiction de l'eau et du feu**<sup>2</sup>. Qui visait cette proposition inattendue, si elle ne visait pas Cicéron, qui, cinq ans auparavant, avait fait mettre à mort sans procès les complices de Catilina ? Mais Cicéron était couvert par un sénatus-consulte. Le sénatus-consulte était faux, répondra Clodius<sup>3</sup> ; d'ailleurs, vrai ou faux, il n'y a pas eu procédure régulière. Le triomphe du tribun fut plus grand qu'il n'avait osé l'espérer. Dès que sa proposition fut affichée, Cicéron quitta ses ornements de sénateur pour l'habit de chevalier et parcourait les rues en suppliant ; il avouait donc que la loi de Clodius était faite contre lui. Le malheureux fut abreuvé d'humiliation ; les bandes de Clodius le poursuivaient dans la rue de leurs injures, lui jetaient de la boue et des pierres<sup>4</sup>. En même temps, les consuls faisaient défense au sénat de prendre des habits de deuil<sup>5</sup>, aux chevaliers d'envoyer des députations<sup>6</sup>, et les clodiens se chargeaient de disperser par la force les sénateurs et les chevaliers récalcitrants<sup>7</sup>. Enfin, Clodius fait voir que son projet a l'approbation des personnages les plus considérables ; dans une assemblée tenue au cirque Flaminius, il fait déclarer, plus ou moins expressément, par les deux consuls, par César, que le supplice de Lentulus et des autres conjurés a été illégal<sup>8</sup>. Cicéron peut-il compter sur Crassus ? Mais il ne cache pas ses sympathies pour Clodius. Sur Pompée ? Mais il refuse de le recevoir. Il n'a plus qu'à prendre le chemin de l'exil. Hortensius et Caton le lui conseillent comme un acte de patriotisme<sup>9</sup>. Il quitte Rome au milieu de mars. Aussitôt la loi de Clodius est votée ; mais le tribun veut davantage. Il veut qu'une loi spéciale et personnelle ordonne la confiscation des biens de Cicéron, lui interdise le séjour à moins de quatre cents milles de Rome et défende de proposer son rappel<sup>10</sup>. Il prit soin de respecter les formalités légales pour que la loi contre l'homme qu'il détestait le plus ne pût être annulée pour vice de forme<sup>11</sup> ; mais cette loi odieuse, dirigée contre un individu isolé, n'avait pas moins été, comme le dit Cicéron, **prescrite par des esclaves, gravée par la violence, imposée par le brigandage, quand le sénat était anéanti, les gens de bien chassés du Forum, la République asservie**<sup>12</sup>.

Vis-à-vis de Caton on ne pouvait invoquer ni forger un texte de loi ; mais il était permis d'imaginer quelque mission lointaine, de la lui offrir, au besoin de la lui imposer. Or, Clodius se rappelait un roi de Chypre, Ptolémée, qui avait jadis offert pour le racheter des pirates l'aumône misérable et insuffisante de deux

---

<sup>1</sup> Cicéron, *de domo*, 9, 23-24 ; 2t, 55 ; 23, 60 ; *in Pisonem*, 16, 37 ; *pro P. Sestio*, 10, 24 ; 25, 55.

<sup>2</sup> Velleius Paterculus, II, 45 ; Dion Cassius, XXXVIII, 14.

<sup>3</sup> Cicéron, *de domo*, 19, 50.

<sup>4</sup> Plutarque, *Cicéron*, 30, 4 ; Appien, *de bel. civ.*, II, 15 ; Dion Cassius, XXXVIII, 14.

<sup>5</sup> Cicéron, *pro Plancio*, 35, 87 ; *cum senatui gratias egit*, 7, 16 ; Schol. Bob., p. 249 ; Plutarque, *Cicéron*, 31, 1 ; Dion Cassius, XXXVIII, 16.

<sup>6</sup> Cicéron, *cum senatui gratias egit*, 5, 12 ; *pro P. Sestio*, 19, 29 ; *in Pisonem*, 27, 64.

<sup>7</sup> Cicéron, *pro Milone*, 14, 37 ; Dion Cassius, XXXVIII, 16.

<sup>8</sup> Cicéron, *cum senatui gratias egit*, 6, 13 ; *in Pisonem*, 6, 14 ; Dion Cassius, XXXVIII, 16.

<sup>9</sup> Dion Cassius, XXXVIII, 16-17 ; Plutarque, *Cicéron*, 30-31.

<sup>10</sup> Cicéron, *de domo*, 17, 44 ; 18, 49 ; 19, 50 ; *cum senatui gratias egit*, 4, 8 ; *Ep. ad Atticum*, III, 4 ; Tite-Live, *Epit.*, CIII ; Plutarque, *Cicéron*, 32, 1.

<sup>11</sup> Cicéron, *de domo*, 16, 42 ; cf. *de prov. cons.*, 19, 45.

<sup>12</sup> Cicéron, *in Pisonem*, 13, 30. — Cette seconde loi sur Cicéron fut votée en avril ; voyez Lange, *Hist. intér. de Rome*, II, p. 335.

talents<sup>1</sup> ; ce Ptolémée est très riche, ses richesses rempliront à merveille le trésor public en partie vidé par les frais des distributions de blé. Clodius songe encore à faire rentrer dans leur patrie des Byzantins exilés, avec lesquels il est en relations d'argent<sup>2</sup>. En conséquence, un nouveau projet de loi donnait à Caton deux missions, l'une en Chypre pour détrôner Ptolémée, l'autre à Byzance, pour y faire rentrer les exilés<sup>3</sup>. Rien n'était plus facile que de le faire voter ; mais comment faire accepter de Caton, homme rigide et tout d'une pièce, une mission qui était en partie un acte de brigandage ? Clodius y réussit cependant. Le sourire aux lèvres, il va rendre visite à Caton : pour ce citoyen, unique par l'austérité de ses mœurs, unique par son dévouement à l'État, il ne trouve pas de termes dignes de son admiration et de son respect ; heureusement, grâce à son titre de tribun, il peut lui donner une preuve efficace de ses sentiments, il a songé à le charger des affaires de Chypre ; il n'y a pas de mission plus honorable, que de gens ont intrigué pour l'avoir ! Mais lui n'a pas hésité, il la réserve au plus digne, à Caton. Caton s'attendait à tout d'un Clodius ; il trouva pourtant que c'était pousser trop loin l'impudence. **Il ne s'agit pas d'une faveur, dit-il, mais d'une machination perverse ; il ne consentira pas à se laisser exiler à Chypre sous le prétexte d'une mission. Soit, réplique Clodius, tu n'es pas de cet avis ; eh bien ! sache qu'on t'embarquera pour Chypre et pour Byzance, malgré toi.** Quand la loi fut votée, les idées de Caton se modifièrent ; qu'il refuse d'obéir : voilà la guerre civile déchaînée à Rome, Clodius trouvera quelques coquins de son espèce pour les affaires de Chypre. Il valait mieux faire ce sacrifice aux intérêts de l'État<sup>4</sup> et se résigner par patriotisme à paraître le complice et l'envoyé de Clodius. Il partit donc pour Chypre et Byzance peu après le départ de Cicéron. Le triomphe de Clodius était complet.

Jusqu'ici, l'auteur de tant de lois s'était conduit comme l'agent des triumvirs. Il s'en vantait ouvertement : Pompée, Crassus, César étaient ses inspirateurs ; César lui avait écrit une lettre pour le féliciter d'avoir éloigné Caton, avec cet en-tête éloquent par sa simplicité familière : **César à Pulcher**<sup>5</sup>. Mais Clodius pouvait-il se résigner à n'être que l'agent d'autrui ? L'homme qui, en quatre mois à peine, a su donner le blé au peuple pour rien, rétablir les sociétés secrètes, faire tomber les barrières religieuses, amoindrir la censure, exiler Cicéron, éloigner Caton, qui, dans Rome, tient la place du sénat et de tous les magistrats, cet homme n'aurait pas l'ambition bien naturelle de travailler pour lui-même ? Tout l'invite à exploiter sa propre puissance à son profit. César est parti pour les Gaules à la fin de mars en lui laissant le champ libre ; Crassus est un personnage sans valeur dans le triumvirat ; Pompée est un général vaniteux et indécis, qui n'est pas de force à se mesurer avec lui et avec ses bandes.

Les bandes de Clodius sont restées célèbres. Je ne crois pas que personne, à aucune époque, ait fait preuve d'un talent égal au sien pour enrôler, pour dresser des émeutiers, des pillards, des incendiaires, des assassins ; il résolut ce problème où d'autres démagogues ont échoué, il disciplina l'anarchie. Cicéron parle quelque part de l'armée clodienne<sup>6</sup>, le mot n'est pas une exagération d'orateur : c'était bien une armée avec ses décuries, ses centuries, ses officiers,

---

<sup>1</sup> Appien, *de bel. civ.*, II, 23.

<sup>2</sup> Cicéron, *de domo*, 50, 129.

<sup>3</sup> Cicéron, *de domo*, 8, 20 ; 20, 52 ; Schol. Bob., p. 301 ; Dion Cassius, XXXVIII, 30 ; Florus, I, 44 ; Velleius, II, 45.

<sup>4</sup> Plutarque, *Cato minor*, 34, 2-3 ; Cicéron, *pro P. Sestio*, 28-29, 60-63.

<sup>5</sup> Cicéron, *de harusp. resp.*, 22, 47 ; *pro P. Sestio*, 17, 39-40 ; *pro Plancio*, 35, 86 ; *de domo*, 9, 22.

<sup>6</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 38, 81 ; 39, 85.

son général. Ce qu'il y avait de plus étonnant et de plus triste, c'est que Clodius pouvait, grâce à sa loi sur les collèges, donner à la formation de ses bandes l'apparence de la légalité. Sous le prétexte de recenser les membres des collèges pour le rétablissement des sociétés secrètes, il procédait à un véritable enrôlement de la populace. Assis au tribunal d'Aurelius, sur le Forum, il recevait les noms des petites gens quartier par quartier ; il dressait avec ces listes des corps de dix hommes, des décuries ou des manipules : c'était comme son unité de bande ; dix décuries formaient une centurie ou une cohorte<sup>1</sup>. Dans ces cadres il versait des esclaves, des affranchis, des gladiateurs, des hommes libres, anciens soldats de Catilina, et jusqu'à de grossiers paysans qu'on était allé chercher dans les solitudes des Apennins<sup>2</sup>. L'état-major répondait à la qualité des troupes ; le principal chef était un affreux coquin, du même nom que le tribun, Sex. Clodius, qui terrorisa Rome pendant six ans. Cette armée avait son arsenal dans le temple de Castor au Forum ; les clodiens l'avaient isolé de la rue en supprimant les escaliers ; tant que dura le tribunat, il fut comme la citadelle du plus épouvantable brigandage<sup>3</sup>. Clodius avait tout, soldats, officiers, forteresse.

Les bandes commencèrent à donner dès le mois de mars contre la maison et les villas de Cicéron, qui furent pillées, incendiées, démolies<sup>4</sup> ; on les vit encore, lors d'un procès intenté à Vatinius, le tribun césarien de l'année précédente, se jeter sur le tribunal, disperser les juges, culbuter les sièges, briser les urnes<sup>5</sup>. Clodius sait à présent ce qu'il pourra faire au moment voulu ; il ne tarde pas davantage à attaquer Pompée. Il imagine de faire évader Tigrane, fils du roi d'Arménie, que le vainqueur de Mithridate avait ramené à Rome comme otage et confié à la garde d'un de ses amis, le sénateur Flavius. Ceci encore est une scène de comédie comme on en trouve plusieurs dans cette vie d'anarchiste. Flavius était à dîner chez Clodius ; celui-ci le prie de faire venir un moment le jeune Arménien ; il tient à voir un prince que Pompée a vaincu. Flavius y consent, envoie chercher Tigrane, et Clodius lui donne place à table. Le repas se passe à merveille ; mais à la fin Clodius refuse, sous je ne sais quel prétexte, de rendre son hôte. Colère de Flavius, qui court prévenir Pompée ; Pompée fait redemander Tigrane à Clodius, mais Tigrane avait disparu. On sut qu'il s'était empressé de quitter Rome, de gagner la mer, de s'embarquer, et que le mauvais temps ou la perfidie des matelots complices de Clodius l'avait arrêté à Antium. Sex. Clodius avait été dépêché par Clodius pour lui ramener le prince. En revenant avec sa bande, il rencontra à quatre milles de Rome, sur la voie Appienne, Flavius et les siens qui venaient lui disputer sa proie. Une bataille s'engage, les clodiens sont vainqueurs, Flavius s'échappe à grand'peine après avoir laissé nombre des siens sur le lieu du combat<sup>6</sup>.

Cette aventure plaisante, qui dut mettre les rieurs du côté du tribun, fut bientôt suivie d'attaques plus directes. Clodius fait annuler quelques-uns des actes de Pompée en Asie ; ainsi il donne par une loi à un Asiatique, Brogitarus, le titre de roi et la garde du sanctuaire de la Grande Mère de Pessinonte, que Pompée avait

---

<sup>1</sup> Cicéron, *de domo*, 21, 54 ; *pro P. Sestio*, 15, 34 ; *cum populo gratias egit*, 5, 15. — Sur la constitution de ces bandes, voyez Th. Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*. Kiliae, 1843, p. 57 et suiv.

<sup>2</sup> Cicéron, *de domo*, 50, 129 ; *pro Milone*, 91 26.

<sup>3</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 15, 34 ; *in Pisonem*, 5, 11 ; 10, 23.

<sup>4</sup> Voyez pour plus de détails l'étude de Gentile, *Clodio e Cicerone*, Milan, 1876, in-18.

<sup>5</sup> Cicéron, *in Vatinius*, 14, 33-34 ; Schol. Bob., p. 310 ; cf. Lange, *Hist. intér. de Rome*, II, p. 338.

<sup>6</sup> Asconius, *in Milonian.*, p. 47-48 ; Schol. Bob., p. 284 ; Dion Cassius, XXXVIII, 30 ; cf. Cicéron, *pro Milone*, 7, 16 ; 14, 37.

jadis octroyés à son beau-père Dejotarus<sup>1</sup>. Il menace la personne même de Pompée. Un jour on arrête dans le vestibule du sénat un esclave de Clodius armé d'un poignard, il avoue que son maître l'avait aposté pour tuer Pompée. Un mois plus tard, en septembre, Pompée doit soutenir un véritable siège dans sa maison contre les bandes de Clodius. Cette fois encore il eut la vie sauve ; mais il se garda bien de se faire voir en public jusqu'à la fin de l'année<sup>2</sup>.

Pompée était hors de combat. Pourquoi Clodius n'attaquerait-il pas à présent Jules César ? Son attitude pendant les derniers mois de son tribunat fut la plus étonnante de ses nombreuses métamorphoses. Lui, qui avait fait une loi pour défendre d'observer les signes célestes, on le vit tout d'un coup devenir l'ami de Bibulus, qui avait passé son consulat à les observer. Il le fait comparaître dans l'assemblée du peuple, il lui fait déclarer que les lois de César ont les auspices contre elles, et il conclut qu'un sénatus-consulte doit les casser. Que le sénat abolisse ces lois, et lui, Clodius, il promet, à ce prix, de rapporter à Rome sur ses épaules Cicéron lui-même<sup>3</sup> ! Le sénat se garda bien de donner les mains à cette incroyable palinodie, il dut s'amuser beaucoup de voir quel singulier auxiliaire César s'était donné ; mais il ne voulut pas faire lui-même le jeu de Clodius ni lui laisser la gloire de rappeler le grand consulaire.

Ce fut le dernier épisode de ce tribunat si bien rempli. Quand Clodius quitta ses fonctions, le 10 décembre 59, il pouvait être fier de son œuvre ; il n'avait perdu ni son temps ni sa peine. Après une année de nouveautés, de violences et d'anarchie, il pouvait emporter la conviction qu'il avait frappé à mort la constitution et la République ; il leur avait donné le coup de grâce, elles ne s'en relèveront pas.

## — IV —

Clodius était redevenu simple citoyen, il ne pouvait exercer une nouvelle magistrature, l'édilité, que dans un an ; mais ni lui ni ses bandes n'avaient rien perdu de leur puissance. On le vit bien au mois de janvier quand le tribun Fabricius voulut soumettre au peuple un projet de loi pour le rappel de Cicéron. Le Forum, occupé dès la nuit par les clodiens, ressemblait à une place d'armes. Dès que Fabricius commence la lecture de sa proposition, un tapage infernal éclate dans tous les coins ; les clodiens s'élancent, se jettent sur Fabricius et ses partisans, blessent et tuent au hasard. Clodius vole de droite et de gauche pour enflammer les siens. A ce moment, Quintus, le frère de Cicéron, arrive pour implorer le peuple en faveur de l'exilé ; il est entouré, insulté, frappé, foulé aux pieds, laissé pour mort<sup>4</sup>. Le surlendemain, autres scènes d'anarchie ; la fureur des bandes se porte sur le tribun Sestius, qui, au crime d'être allé trouver César pour Cicéron<sup>5</sup>, joignait celui d'avoir interdit la parole au consul Metellus, cousin de Clodius et ennemi en ce moment de l'exilé ; Sestius put se sauver, mais non sans de graves blessures<sup>6</sup>. Rome est le théâtre de batailles continuelles. Le sénat s'était décidé à son tour à dresser des bandes, à opposer esclaves à esclaves, gladiateurs à gladiateurs. Le Clodius des bandes sénatoriales fut le célèbre Milon,

---

<sup>1</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 26, 56 ; *de harusp. resp.*, 13, 29.

<sup>2</sup> Cicéron, *pro Milone*, 7, 18 ; Asconius, *in Milonian.*, p. 47 ; Plutarque, *Pompeius*, 49, 2.

<sup>3</sup> Cicéron, *de domo*, 15, 40 ; *de harusp. resp.*, 23, 48 ; *de prov. consul.*, 18, 43.

<sup>4</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 35, 75-77 ; *pro Milone*, 14, 38 ; Plutarque, *Cicéron*, 33, 2.

<sup>5</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 33, 71.

<sup>6</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 37, 79-80 ; *Ep. ad Q. fr.*, II, 3, 6 ; Schol. Bob., p. 292.

dont l'éloquence intéressée de Cicéron a fait un héros et une victime, mais qui ne le cédait guère à son ennemi en audace et en violence. A un moment, les miloniens furent maîtres des rues et par suite des suffrages ; ils en profitèrent pour faire passer, au commencement d'août, la loi sur le rappel de Cicéron<sup>1</sup>.

Clodius assista, la rage dans le cœur, à l'entrée triomphale de son ennemi ; mais son esprit lui offrait mille ressources pour perpétuer l'anarchie. Son premier prétexte fut une famine qui sévissait sur Rome depuis quelques semaines et qui s'accrut au retour de Cicéron. On n'en pouvait douter, c'était une manœuvre du parti sénatorial ; Cicéron et ses pareils voulaient affamer le peuple, supprimer la gratuité des distributions. Des bandes de gamins parcouraient les rues la nuit en criant mille injures contre Cicéron, ou bien encore les clodiens attaquaient en plein jour les consuls à coups de pierre<sup>2</sup>. Cependant les aristocrates restèrent unis ; le sénat, sur la proposition de Cicéron, confia pour cinq ans à Pompée le service des subsistances avec des pouvoirs extraordinaires<sup>3</sup>.

Vint ensuite la question de la maison de Cicéron. Celui-ci réclamait l'usage de sa maison, sur l'emplacement de laquelle Clodius avait fait élever un temple de la Liberté. La cause était de la compétence des pontifes ; c'est devant eux que Cicéron prononça son plaidoyer *sur sa maison* ; il obtint gain de cause. Clodius eut cependant l'audace d'annoncer que les pontifes avaient décidé pour lui ; il essaya aussi d'empêcher la rédaction du sénatus-consulte qui confirmait la sentence des juges ; mais ses tentatives *d'obstruction* échouèrent<sup>4</sup>. Il n'y avait plus qu'à faire donner les bandes. Un jour de novembre, les ouvriers qui travaillaient à la maison de Cicéron sont assaillis et expulsés ; de là les clodiens courent à la maison de son frère et y mettent le feu. Un autre jour, Cicéron fut poursuivi sur la voie Sacrée à coups de pierres, de bâtons et d'épées ; il n'eut que le temps de se réfugier dans un vestibule<sup>5</sup>.

Les batailles de ce genre ne cessaient plus ; Clodius avait posé dès le mois de juillet sa candidature à la place d'édile curule<sup>6</sup>, et Milon voulait empêcher à tout prix la tenue des comices électoraux. Clodius, résolu à en finir, vint attaquer Milon chez lui ; ce fut un siège en règle. Toute l'armée de Clodius était là, les uns l'épée à la main, les autres avec des torches ; Clodius avait établi son quartier général dans une maison voisine ; mais les assiégés font à l'improviste une sortie vigoureuse, culbutent les clodiens, poursuivent Clodius, qui se tapit dans une cachette<sup>7</sup>. Souvent les sénateurs craignent pour eux-mêmes jusque dans le sénat : un jour, les clodiens, massés dans le Forum et sur les escaliers de la curie, poussèrent de tels hurlements contre Milon que le sénat s'empressa de lever la séance sans passer au vote<sup>8</sup>.

On était arrivé en décembre et Milon empêchait toujours la tenue des comices. Heureusement pour Clodius, il y avait quelques membres du parti sénatorial *qui jadis avaient coupé les ailes à Cicéron et qui n'étaient pas d'humeur à présent à les laisser repousser*<sup>9</sup>. Crassus en était ; il pensait que l'édilité de Clodius

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, XXXIX, 8.

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 1, 6 ; *de domo*, 5, 12-13 ; 6, 14 ; *cum senatui gratias egit*, 3, 7 ; Dion Cassius, XXXIX, 9.

<sup>3</sup> Cicéron, *de domo*, 5, 12-13 ; 6, 14 ; *cum senatui gratias egit*, 3, 7.

<sup>4</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 2, 3-5 ; Dion Cassius, XXXIX, 11.

<sup>5</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 3, 2-3.

<sup>6</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 55, 118.

<sup>7</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 3, 3 ; *pro P. Sestio*, 39, 85 ; *pro Milone*, 14, 38.

<sup>8</sup> Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, II, 1, 1-3.

<sup>9</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 2, 5.

pourrait servir ses projets personnels sur le rétablissement à Alexandrie du roi Ptolémée Aulètes. Aussi, d'accord avec d'autres aristocrates, il fit fixer les comices au 22 janvier 56. Pendant quelques jours, l'attente d'une furieuse édilité suspendit la vie publique ; l'architecte du frère de Cicéron hésitait à entreprendre des travaux dans sa maison<sup>1</sup>. Enfin les comices purent se tenir, et Clodius fut nommé édile.

Il y avait bien loin d'un édile à un tribun. L'édile était simplement un fonctionnaire de police ; il devait veiller aux approvisionnements, à la célébration des jeux publics, à l'entretien et à la police générale de la ville. Cependant, entre les mains de Clodius, l'édilité devint une arme presque aussi terrible que le tribunat. Dès son entrée en fonctions, il intenta un procès à Milon sur le chef des violences commises par lui l'année précédente pour faire passer la loi du rappel de Cicéron<sup>2</sup>. Le motif du procès était plaisant de la part de l'accusateur, lequel n'ignorait pas d'ailleurs que le procès aboutirait, selon toute vraisemblance, à un acquittement, car l'accusé avait pour lui tout le parti aristocratique, Pompée et Cicéron en tête ; mais un procès de ce genre devait être fécond en incidents, et, pour les bandes de Clodius, il y avait encore de belles journées à attendre. Au lieu de se conformer à l'usage et de traduire Milon devant un jury spécial convoqué à titre extraordinaire, Clodius imagina de recourir à la forme surannée de l'assignation devant le peuple et de l'enquête contradictoire. La cause se débattait alors devant les comices en trois séances non consécutives ; dans une quatrième, à un mois environ d'intervalle, le peuple rendait la sentence. On devine si une pareille procédure, avec une publicité si éclatante, avec des retards si longs, était favorable à des scènes scandaleuses. Voici comment Cicéron rendait compte à son frère de la seconde convocation : *Le 6 février, Milon a comparu. Pompée a parlé ou plutôt a eu l'intention de parler. A peine s'était-il levé que la bande de Clodius se mit à pousser des clameurs, et, durant tout son discours, les cris, les injures, les gros mots ne cessèrent pas. Il alla cependant jusqu'au bout — car, il faut le dire à sa louange, il a su les regarder en face, il a dit tout ce qu'il avait à dire et, dans les instants de silence, sa voix s'élevait avec autorité —. Après donc qu'il eut conclu, Clodius se lève, mais alors les nôtres, par représailles, font un tel vacarme qu'il en perd les idées, la parole, la couleur. Cette scène a duré de la sixième heure, où Pompée a fini de parler, jusqu'à la huitième, et cela au milieu de toutes les injures possibles, de couplets ignobles sur Clodius et Clodia. Hors de lui et tout pâle, Clodius lançait des apostrophes aux siens au milieu du vacarme : Qui est-ce qui fait mourir le peuple de faim ? Et ses bandes de répondre : *C'est Pompée*. — Qui est-ce qui veut aller à Alexandrie ? — *C'est Pompée*. — Qui voulez-vous y envoyer ? — *C'est Crassus*. Crassus était là, disposé peu favorablement pour Milon. A la neuvième heure, comme à un signal donné, voilà les clodiens qui se mettent à cracher sur les nôtres. Notre fureur éclate. Ils s'avancent pour nous expulser, mais les nôtres s'élancent, les clodiens tournent le dos, Clodius est précipité de la tribune. Moi aussi je m'esquive, de crainte de quelque chose dans la bagarre*<sup>3</sup>.

Cette année vit plusieurs causes célèbres, qui étaient surtout des procès politiques : ce procès de Milon, qui semble avoir été abandonné par Clodius ; le procès de Sestius, tribun sortant, que Clodius avait fait accuser de brigue et de violence, et dont Cicéron assura l'acquittement unanime par un de ses plus

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, II, 2, 2.

<sup>2</sup> Cicéron, *pro P. Sestio*, 44, 95 ; Dion Cassius, XXXIX, 18 ; Schol. Bob., P. 288.

<sup>3</sup> Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, 11, 3, 2 ; cf. *Ep. ad famil.*, I, 56, 1. — Plutarque raconte à peu près les mêmes scènes (*Pompeius*, 48), mais en les plaçant par erreur sous le tribunat de Clodius.

beaux plaidoyers politiques ; le procès de Sex. Clodius, l'âme damnée du démagogue, que l'influence de Clodia parvint à faire acquitter<sup>1</sup> ; le procès de Cælius, un des amants de Clodia, dans lequel Cicéron s'en est donné à cœur joie sur le compte de la Médée du Palatin et de son frère. Clodius pensa trouver sa revanche dans un nouveau débat sur la maison de Cicéron. Le collège des aruspices avait dit que des bruits souterrains, entendus dans le Latium, avaient pour cause la profanation des lieux consacrés ; Clodius déclara, en sa qualité d'édile, que ces mots ne pouvaient s'entendre que de la violation faite par Cicéron du temple de la Liberté bâti sur l'emplacement de sa maison ; à quoi Cicéron répondit par son discours sur *les réponses des aruspices*. En même temps, les Miloniens faisaient bonne garde autour de la maison de Cicéron ; bien leur en prit, car un jour les clodiens se présentèrent pour la démolir<sup>2</sup>. Cicéron imagine alors de rendre à Clodius violence pour violence ; il va enlever au dépôt des archives du Capitole les inscriptions qui rappelaient les actes et les lois du tribunat de son ennemi ; Clodius vient les reprendre et les scelle dans sa maison ; Cicéron, qui tient à ne pas avoir le dessous dans cette affaire, les enlève de nouveau<sup>3</sup>. Voilà les enfantillages où s'amusaient les deux personnages les plus en vue de Rome, quand les triumvirs resserraient leur alliance aux conférences de Lucques.

Clodius n'avait pas tardé à se convaincre que ses bandes n'étaient qu'une partie de sa puissance. Ce qui avait fait sa force au début de son tribunat, c'était son union avec les triumvirs ; le jour où, trompé sur ses propres forces, il avait brusquement déchiré le pacte, il avait pu mettre l'anarchie à l'ordre du jour ; mais quel avantage réel en avait-il retiré ? Aussi le vit-on bientôt dessiner une nouvelle évolution vers ses anciens alliés ; dans un discours, il couvrit d'éloges le nom de Pompée, son illustre ami, le seul général de la République<sup>4</sup>. La paix fut bientôt conclue ; la condition était le concours de Clodius et de ses bandes pour assurer le succès de Pompée et de Crassus à la prochaine élection consulaire. Les triumvirs n'avaient pas appelé Clodius à Lucques ; ils ne pouvaient lui faire des avances après tous les affronts qu'il leur avait prodigués ; mais, dès qu'il fit mine de revenir à eux, ils l'accueillirent à bras ouverts : on disait que César, qui, depuis quelque temps, semblait l'avoir oublié, lui avait écrit au sujet des démêlés qu'il avait alors avec Caton pour le règlement des affaires de Chypre<sup>5</sup>. Clodius mena la campagne consulaire avec sa science consommée ; ce furent les mêmes scènes, plus violentes peut-être encore à cause de la complicité des triumvirs. Le résultat fut celui qu'on avait attendu de Clodius : Pompée et Crassus reçurent ou plutôt enlevèrent le consulat pour l'année 55.

Cette édilité si agitée fut suivie d'un petit moment d'accalmie. Clodius a dû s'absenter quelques mois pour une mission en Asie ou à Byzance, qui était le prix des services rendus aux nouveaux consuls : l'affaire, dit Cicéron, était pleine d'écus<sup>6</sup>. A son retour en 54, il songea à préparer sa candidature à la préture pour l'année suivante. Que s'est-il passé alors dans cet esprit si mobile ? On le voit s'associer à Cicéron pour défendre avec lui M. Æmilius Scaurus, accusé de concussion<sup>7</sup> ; une fois encore, il est brouillé avec Pompée, et César refuse de

---

<sup>1</sup> Cicéron, *pro Cælio*, 32, 78 ; *Ep. ad Q. fr.*, II, 6, 6.

<sup>2</sup> Dion Cassius, XXXIX, 20.

<sup>3</sup> Plutarque, *Cicéron*, 34 ; Dion Cassius, XXXIX, 21 ; Schol. Bob., p. 3115.

<sup>4</sup> Cicéron, *de harusp. resp.*, 24, 51.

<sup>5</sup> Dion Cassius, XXXIX, 23.

<sup>6</sup> Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, II, 9, 2.

<sup>7</sup> Asconius, *in Scauriam*, p. 20.

répondre à ses lettres<sup>1</sup>. Cependant, il ne se présente plus à la préture ; les élections n'ont pu se faire à la date régulière, il serait préteur six mois à peine, il se réserve pour 52<sup>2</sup>. Alors il recommence ses manœuvres, il répète que César appuie sa candidature, il cherche à rentrer en grâce auprès de Pompée<sup>3</sup> ; en même temps il enrôle des recrues nouvelles<sup>4</sup>, il publie à l'avance les projets de lois qu'il déposera. L'un d'eux devait lui assurer une popularité sans égale dans les bas-fonds de la populace : Clodius parlait d'ouvrir aux affranchis les tribus rustiques<sup>5</sup>. Il faut savoir que les affranchis étaient inscrits dans les tribus de Rome, comme les citoyens romains, mais relégués exclusivement dans les quatre tribus dites urbaines ; comme les votes des assemblées des tribus se comptaient non par tête, mais par tribu, il en résultait que les affranchis, malgré leur importance numérique, étaient une quantité négligeable. Qu'un novateur vînt à leur ouvrir les tribus rustiques, leur nombre, leur audace, leur esprit d'intrigue leur permettaient d'espérer faire la loi aux propriétaires fonciers jusqu'alors en majorité dans ces tribus. Des démocrates avaient déjà fait des tentatives dans ce sens ; tout récemment encore, en 58, le tribun Manlius, collègue de Clodius, avait proposé une loi sur le suffrage des affranchis, que le sénat avait fait écarter<sup>6</sup> ; mais, avec Clodius, qu'ils voient à l'œuvre depuis une douzaine d'années, les affranchis peuvent-ils douter un instant du succès de la mesure qui comblera leurs espérances politiques ?

Tandis que Clodius remuait ciel et terre pour arriver à la préture, les ambitions n'étaient pas moins ardentes autour du consulat. Milon étant l'un des candidats à la magistrature suprême, Clodius avait à assurer et son succès et l'insuccès de Milon ; il portait sur ses épaules, disait-il, tout le poids des comices<sup>7</sup>. Jamais il ne s'était trouvé à pareille fête : chaque jour amenait son émeute. Une fois, il tombe avec sa bande sur Cicéron et manque de le tuer<sup>8</sup> ; une autre fois, il est poursuivi par son ancien ami Marc-Antoine, le futur triumvir, et il court se barricader dans l'escalier d'une boutique de libraire<sup>9</sup> ; ses bandes dispersent les comices consulaires à coups de pierre<sup>10</sup>. En janvier 52, on n'avait encore pu élire ni les préteurs ni les consuls. Quand l'anarchie était déchaînée avec cette violence, comment s'étonner du combat de la voie Appienne, dont le génie d'un grand orateur a immortalisé le souvenir ?

Le 20 janvier, Milon quittait Rome par la voie Appienne pour se rendre à Lanuvium, petite ville des environs, dont il était dictateur et où cette fonction l'appelait ; il était dans une voiture de voyage avec sa femme et un ami ; derrière lui venait toute une troupe d'esclaves et de gladiateurs. Auprès du village de Bovilles, vers la neuvième heure du jour, il rencontre Clodius à cheval qui rentrait d'Aricie à Rome avec une trentaine d'esclaves bien armés. Les deux ennemis passent sans rien se dire. Quelques gladiateurs de Milon, qui formaient comme son arrière-garde, insultent et attaquent des esclaves de Clodius ; en un clin d'œil la mêlée est générale. Clodius reçoit à l'épaule un coup de lance qui le jette à terre ; on le porte dans une cabane. Milon accourt, le fait tirer de son abri

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, III, 4, 2 ; 1, 11.

<sup>2</sup> Cicéron, *pro Milone*, 9, 24 ; Schol. Bob., p. 346.

<sup>3</sup> Cicéron, *pro Milone*, 32, 88 ; Schol. Bob., p. 344.

<sup>4</sup> Cicéron, *pro Milone*, 9, 25 ; cf. Mommsen, *De collegiis*, p. 59.

<sup>5</sup> Cicéron, *pro Milone*, 12, 33 ; 32, 87 ; 33, 89 ; Asconius, p. 52 ; Schol. Bob., p. 346.

<sup>6</sup> Asconius, p. 46.

<sup>7</sup> Cicéron, *pro Milone*, 9, 25.

<sup>8</sup> Cicéron, *pro Milone*, 14, 37 ; Asconius, p. 48.

<sup>9</sup> Cicéron, *Philip.*, II, 9, 21 ; 19, 48 20, 49 ; *pro Milone*, 15, 40.

<sup>10</sup> Cicéron, *de ære alieno Milonis*, 2, 3 ; Schol. Bob., p. 343.

et le laisse cribler de blessures ; quand Clodius est tué et les siens dispersés, il se remet en route pour Lanuvium. Un peu plus tard, un sénateur qui rentrait à Rome fit ramasser le cadavre et le ramena dans la ville à la tombée de la nuit. Le lit funèbre du grand démagogue est dressé dans l'atrium de sa maison, au milieu des cris de sa femme Fulvie, en présence d'une foule d'esclaves et de petites gens. Toute la nuit, le Forum est occupé par la populace. Le lendemain, à la première heure, des tribuns font porter le corps au Forum pour l'exposer devant les Rostres ; mais le peuple, excité par Sex. Clodius, l'installe dans la curie Hostilia. En quelques minutes, un bûcher est improvisé avec le mobilier et les archives du sénat. Le feu ne consume pas seulement le cadavre, il consume encore la curie, la basilique Porcia et plusieurs maisons. Neuf jours plus tard, quand le peuple célébrait au Forum le repas funèbre, les ruines de ce terrible incendie fumaient encore<sup>1</sup>.

Ces funérailles révolutionnaires, célébrées par la populace entière, couronnaient, comme il le fallait, l'existence de Clodius. Il était juste que le démagogue, qui avait passé sa vie à monter à l'assaut de la République, incendiât par les flammes de son bûcher funèbre l'édifice vénéré qui était la citadelle politique de l'aristocratie.

## — V —

Il n'est pas d'infamie que Cicéron n'ait imputée à Clodius. La part faite à l'exagération d'un ennemi et d'un orateur, il restera bien difficile de réhabiliter la mémoire du frère de Clodia. Contentons-nous de répéter sur cette question de moralité le mot de Sénèque : **On aura toujours des Clodius, on aura rarement des Catons<sup>2</sup>** ; ajoutons cependant que, si les Catons n'ont jamais été bien nombreux à aucune époque, les Clodius semblaient faits à merveille pour la période de corruption profonde qui a marqué la transition de la République à l'Empire.

Peut-on dire du rôle de Clodius qu'il ait été médité et voulu ? Peut-on lui appliquer le mot d'un grand historien sur un grand politique, qu'il a eu l'intention des choses qu'il a faites ? Je ne le pense pas. Vouloir indiquer dans ses actes un plan mûrement préparé, méthodiquement exécuté, ce serait aller contre la nature même de ce Protée de l'anarchie. Il y a des gens qui naissent conservateurs ; lui, il est venu au monde avec un tempérament révolutionnaire. Il y a toujours eu dans les fantaisies de ce brouillon incorrigible quelque chose de l'humeur de l'enfant gâté qui s'amuse à briser les plus beaux jouets pour le simple plaisir de les voir en pièces. Rappelons-nous ses folles équipées dans l'armée de Lucullus et à Antioche ; à vingt-six ans à peine, il provoque, sans l'ombre de raison, une sédition militaire et une émeute civile. Jeté dans la politique par une aventure galante, un adultère doublé d'un sacrilège, traduit en justice et acquitté par un verdict scandaleux, ce grand seigneur se fait plébéien, tribun du peuple, démagogue, multiplie les lois révolutionnaires, déchaîne pendant six ans la guerre dans les rues. A cette passion innée pour l'émeute et l'anarchie, ajoutez un manque de suite incroyable dans les idées. Un jour, César n'a pas de plus chaud soutien ; le lendemain, de plus terrible adversaire. Dans

---

<sup>1</sup> Cicéron, *pro Milone*, 10 ; Asconius, *in Milonian.*, p. 32 et suiv. ; Appien, *de bel. civ.*, II, 21 ; Dion Cassius, XL, 48-49.

<sup>2</sup> Sénèque, *Ep. ad Lucilium*, 97.

ses rapports avec Pompée, il est impossible de dire combien de fois il a changé d'attitude. Pour une seule chose, sa haine contre Cicéron, cet anarchiste, plein de contradictions, n'a pas varié avec lui-même ; encore, pour lui faire honneur d'une idée fixe, ne faut-il pas prendre au sérieux le projet dont il parla un instant de rappeler d'exil Cicéron, ni se rappeler son rôle dans l'affaire de Scaurus. Clodius nous apparaît donc comme un esprit mal équilibré, comme un détraqué de la politique, qui improvise sa conduite au jour le jour, sans autre idée que de perpétuer l'anarchie et qui en cela cède à une passion irrésistible pour le bruit et le désordre.

Qu'est-il resté des nombreuses lois de 58 ? Laissons de côté les lois relatives à Cicéron, à Caton, à Brogitarus, qui n'avaient qu'un caractère privé ; prenons ses lois politiques. Toutes, moins une, ont sombré avec lui. L'observation des signes célestes a continué d'être une arme invincible entre les mains de Milon et de bien d'autres. La loi sur la censure a été abrogée l'année même de sa mort et la censure rétablie avec toutes ses attributions, comme avant 58<sup>1</sup>. Les collègues devaient être dissous par Jules César<sup>2</sup>. Seule, la loi sur la gratuité des distributions de blé a échappé au naufrage de la législation clodienne, car elle était au nombre de ces mesures politiques sur lesquelles les partis adverses eux-mêmes ne peuvent revenir ; mais la mesure était-elle bien nouvelle ? Est-ce que depuis la loi frumentaire de C. Gracchus la gratuité des distributions n'apparaissait pas comme une nécessité, déplorable sans doute, mais inévitable ? L'importance du rôle politique de Clodius n'est donc pas dans ce qu'il a fait, puisque à peu près rien de son œuvre n'a survécu ; elle est dans ce que son esprit d'anarchie a rendu possible. Clodius a travaillé pour un autre ; cet autre, dont il a été l'agent, parfois volontaire, le plus souvent inconscient, c'est Jules César.

Sans rechercher ici comment la République est morte à Rome pour laisser la place au despotisme, on peut dire que cette grande évolution historique n'aurait pas été si prompte, si complète, si généralement acceptée sans le concours de ce gentilhomme démagogue. On ne prétend pas qu'il a suffi pour préparer la dictature ; ce serait exagérer singulièrement son rôle et méconnaître l'influence manifeste de tout un ensemble d'autres causes beaucoup plus générales et beaucoup plus efficaces. On prétend seulement que, du moment où tout portait au gouvernement personnel, nul ne pouvait plus faire et n'a plus fait que l'homme qui a pris plaisir, au milieu d'une anarchie sans exemple, à bafouer la justice et la religion, à briser l'union des conservateurs, à démolir pièce à pièce la constitution, à en jeter les débris sur la place ensanglantée du Forum, à confisquer pour lui-même les pouvoirs qui étaient répartis entre les différents magistrats et le sénat. Depuis le tribunat de 58 jusqu'au combat de la voie Appienne, on peut dire qu'il n'y a plus eu à Rome ni magistrats, ni comices, ni sénat, ni République même ; il y a eu Clodius et ses bandes. *Mon cher Atticus*, écrivait Cicéron en 54, *nous n'avons pas seulement perdu le sang et la moelle, nous avons perdu jusqu'à la figure et aux apparences de notre vieille république*<sup>3</sup>. Oui, elle était bien morte, l'antique constitution. Depuis les Gracques, elle avait supporté, avec plus ou moins de bonheur, bien des assauts ; mais celui que Clodius avait mené avec tant de furie avait été le coup de grâce : A présent, il fallait reconstruire tout l'édifice politique. Le reconstruire avec les

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, XL, 57.

<sup>2</sup> Suétone, *César*, 42.

<sup>3</sup> *Amisimus omnem non modo succum ac sanguinem, sed etiam colorera et speciem pristinam civitatis. Ep. ad Atticum*, IV, 16, 10.

mêmes matériaux, personne n'y songeait ; Clodius n'avait pas laissé une pierre intacte : la maison devait être entièrement neuve. Quel architecte saura déblayer les ruines et bâtir l'édifice approprié aux besoins du jour ? Les aruspices avaient déclaré que le gouvernement tomberait aux mains d'un seul<sup>1</sup> ; à cet égard, tout le monde était un peu aruspice. Dès l'année 54, on sentait, dit Cicéron, comme une odeur de dictature<sup>2</sup>. Aussi, quand la dernière campagne électorale de Clodius, quand sa mort et ses funérailles eurent porté le désordre à son comble, on imagina que le remède était de nommer pour quelque temps Pompée seul consul : c'était la dictature avec le titre en moins ; mais Pompée ne devait pas plus avoir la chose que le titre. Le seul homme capable d'enchaîner la démagogie et de reconstruire l'État, c'était Jules César, dont la complicité avait permis à Clodius d'amonceler les ruines et de perpétuer l'anarchie.

César avait fait passer Clodius dans les rangs de la plèbe ; il l'avait fait nommer tribun ; et, une fois tribun, il lui avait lâché la bride. Au milieu de ses plus grandes violences, il avait paru l'approuver quelquefois ; jamais il ne l'avait ouvertement désavoué. Il aurait pu intervenir, il s'était abstenu. Il sentait bien que cet anarchiste, sur lequel il avait jeté les yeux dès le procès de la Bonne Déesse, frayait le chemin au pouvoir personnel, car les horreurs de la démagogie devaient faire désirer la paix publique et faire haïr la liberté. Il l'avait donc laissé agir à sa guise pendant six ans, tandis que lui-même se couvrait dans les Gaules d'une gloire incomparable. Il se réservait d'intervenir à son heure, avec la conviction que cette heure ne manquerait pas d'arriver. Il y a dans la *République* de Platon une parole aussi énergique que vraie : Toutes les fois qu'un tyran vient à naître, soyez sûrs qu'il pousse sur la racine des protecteurs du peuple, et pas autre part<sup>3</sup>. La démagogie n'a jamais été plus épouvantablement déchaînée à Rome ni plus habilement organisée que du temps de P. Clodius Pulcher ; le césarisme est sorti de cette anarchie comme la plante sort de la graine.

---

<sup>1</sup> Cicéron, *de harusp. resp.*, 19, 40 ; 25, 54.

<sup>2</sup> Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 16, 11 : ... *est nonnullus odor dictaturæ*.

<sup>3</sup> Platon, *Πολιτεία*, p. 565.